

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1. OBJET

Nos conditions générales sont applicables dès l'inscription du stagiaire et concernent les différentes formations proposées par Mindbooster dans le cadre de la formation professionnelle continue.

### 2. INSCRIPTION

Toute inscription doit faire l'objet d'un devis, d'une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi.

### 3. PRESTATIONS VENDUES

Les actions de formation dispensées par Mindbooster rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précisant les moyens pédagogiques, les moyens techniques et l'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

La vente des prestations de formation par Mindbooster s'adresse à tout public et concerne tous types de formation

- Intra-entreprise, formation organisée par Mindbooster
- Inter-entreprise, formation sur le site du client
- Préparation à l'Opérationnelle à l'Emploi ...

### 4. TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le devis ou la convention de formation. Ils sont nets de taxe, Mindbooster n'étant pas assujéti à la TVA.

### 5. PAIEMENT - MODALITES

Si l'entreprise prend en charge directement la formation, Mindbooster facturera la formation au début conformément à la convention.

Le prix des prestations de formation est payable à 30 jours, date de facture, quel que soit la durée de la formation. Le règlement de factures sont payables par chèque à l'ordre de Mindbooster ou par virement bancaire, sans escompte.

### 6. REGLEMENT PAR UN OPCA

En cas de prise en charge par un OPCA, le client s'engage à faire toutes les démarches afin d'obtenir l'accord de prise en charge de son OPCA dans un délai d'un mois, après la signature de la convention de formation. Passé ce délai, Mindbooster facturera directement au client qui devra ensuite se faire rembourser par son OPCA.

En cas de prise en charge partielle, le client s'engage à prendre à sa charge le complément financier de la formation.

### 7. PENALITE DE RETARD

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les quarante-cinq jours. Au-delà de quarante-cinq jours, il sera appliqué des pénalités de retard prévues par la loi.

### 8. ANNULATION ET REPORT DE COURS

En cas de force majeure (participants insuffisant, conditions météorologiques, panne d'électricité,...), l'organisme de formation pourra être contraint d'annuler la formation qui sera reportée à une date ultérieure, sans qu'aucun dédommagement puisse être demandé par le Client.

En cas de l'inexécution de l'action de formation ou de cessation anticipée de la formation, du fait de l'organisme de formation, ce dernier s'engage, le cas échéant, à rembourser les sommes indument perçues de ce fait en application de l'article L.6354-1 du Code du Travail.

Les conséquences financières des annulations et reports sont les suivantes :

✓ Dans l'hypothèse d'une annulation ou d'un report d'une formation supérieur à 45 jours avant la date prévue, aucun frais ne sera facturé au client.

✓ Toute annulation entre 45 et 30 jours avant le début de formation, le client s'oblige au versement d'une indemnité équivalent à 50 % du montant de la formation.

✓ Toute annulation ayant lieu à moins de 30 jours de début de la formation, ne peut donner lieu à aucun remboursement.

✓ Toute formation commencée sera due intégralement par le Client. L'acquittement de ce dédit ne pourra être imputé sur le montant correspondant à la participation au développement de la formation professionnelle et ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

En cas d'absence du stagiaire, à un ou plusieurs cours, la totalité du montant reste due ; il ne peut avoir aucune déduction du coût global de la formation.

La somme correspondant à la valeur des heures d'absence ne pourra pas être imputé sur la participation au développement de la formation professionnelle.

### 9. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations demandées au Client sont nécessaires afin de pouvoir répondre à la demande du client et de tenir informés des offres de service de Mindbooster.

Dans l'hypothèse où le Client consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

### 10. LITIGES / LOI APPLICABLE

En cas de difficultés ou de différends, les parties conviennent de rechercher une solution amiable. A défaut, attribution expresse de compétence de juridiction est faite aux tribunaux de Paris.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi Française.